

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,
Chers collègues,

L'objectif du gouvernement de faire de l'Education une priorité, s'est traduit dans les faits, par une accumulation de difficultés tout au long de cette année scolaire. Les enseignantes et les enseignants du 1^{er} degré ainsi que les élèves de l'école primaire paient cher et cash la volonté de tout réformer, sans concertation, sans prise en compte de l'expertise des acteurs de l'école, que ce soit celle des formateurs, des chercheurs autant que celle des professeurs d'école. Quant au budget à moyens constants et tout autant insuffisants, il constitue un facteur aggravant.

La circulaire de rentrée n'augure rien de bon pour la prochaine année scolaire. Elle affiche des injonctions pédagogiques inquiétantes qui s'inscrivent dans la logique de la loi « pour l'école de la confiance » laquelle a pourtant soulevé indignation et rejet de l'ensemble des organisations syndicales et de la profession. Si le Sénat a voté de nombreuses modifications, comme la suppression des EPLESF, d'autres articles ont été maintenus, amendés ou ajoutés. Au final, il ressort un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école, ses élèves et ses personnels.

Le ministre Blanquer s'est engagé dans une voie autoritaire, seule issue pour se persuader qu'il est encore capable de gérer son personnel.

Concernant le mouvement

La mise en œuvre à marche forcée d'un nouveau processus de mutation a généré beaucoup de stress auprès de nos collègues ainsi que des services administratifs dont on a pu mesurer l'engagement mais aussi l'épuisement. Au bout du compte, les effets attendus de ce chamboulement, ne sont pas probants et n'ont apporté aucun progrès aux candidats pour une mutation.

Le grand ordinateur a tourné, le tout puissant algorithme a joué son rôle. Si l'on peut se satisfaire de ne pas avoir connu localement de bug, le fait d'avoir affecté un enseignant sur chaque poste vacant dans tout le département, pour autant, un certain nombre de nominations loin des vœux des postulants, risque de poser

problème et de nécessiter un accompagnement de la part des équipes de circonscriptions. Comment les néo-titulaires (T1, T2 et T3) vont-ils pouvoir assumer les fonctions de direction ou d'adjoint dans des secteurs difficiles ou éloignés ?

Alors que des candidats au CAPPEI qui ont passé leur année à préparer leur diplôme se retrouvent sans poste, tout comme des candidats retenus pour partir en formation, alors que des postes RASED ne sont pas pourvus, ce sont encore les équipes d'école - et de circonscription - qui vont devoir gérer des difficultés prévisibles et devoir se débrouiller avec toute leur bonne volonté.

Concernant l'accès à la hors classe

Conformément au principe du déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades, les institutrices et les instituteurs retraitables cette année ou dans les 2 ou 3 années à venir, intégrés dans le corps des PE, doivent pouvoir accéder à la hors classe. Le SNUipp-FSU remercie Monsieur l'inspecteur d'Académie d'avoir permis la prise en compte de l'AGS dans le barème plutôt que l'ancienneté dans le grade.

Le SNUipp-FSU continue cependant à revendiquer la possibilité de revoir les avis posés en dehors des rendez-vous de carrière dans le cadre des mesures transitoires 2018. En effet, il estime inacceptable le fait que des avis et appréciations restent figés dans la durée, jusqu'à la fin de la carrière. Si les recours sont possibles pour les promotions 2019, nous regrettons qu'elles ne puissent pas l'être sur l'année 2018 alors même que le système se mettait tout juste en place et que, de nombreuses appréciations ont été erronées.

En termes de promotion, le SNUipp-FSU continue de revendiquer l'avancement de toutes et tous au rythme le plus rapide, comme c'est le cas pour d'autres agents de la Fonction publique et de respecter la parité homme-femme.

Concernant la possibilité de travailler à temps partiel

Le SNUipp-FSU continue à demander la possibilité pour tous et toutes de choisir leur temps de travail, que cela soit pour des raisons médicales, familiales ou personnelles. Les nouvelles restrictions mises en place cette année, mettent des personnels en difficulté et peuvent avoir un impact sur leur santé, ce qui n'est pas acceptable. Le ministère de l'Education nationale, en tant qu'employeur, est responsable de la santé des personnels et doit tout mettre en œuvre pour la préserver en favorisant les adaptations du temps de travail ou des aménagements à tout moment de la carrière.

Concernant les remplacements

Il est urgent de traiter le cas des décharges de direction des petites écoles qui n'ont pas eu leur quota d'heures réglementaires ainsi que les écoles de REP et REP+ qui n'ont pu disposer des temps de formation inscrits dans le protocole éducation prioritaire, avant les congés d'été. Pour le SNUipp 63, une anticipation des remplacements et la création de postes de remplaçants à la rentrée nous semble indispensable.

Les élues à la CAPD,
Isabelle ROUSSY et Christine SUBRIZI

SNUipp-FSU 63 - Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr